

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOIX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### MOB 011-9664/21/BM

#### ■ Candidature à l'appel à projet "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération concernant la réalisation de la ligne BHNS B4 à Marseille (12ème, 13ème, 14ème et 15ème arrondissements)

MET 21/17947/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projet « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projet s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

L'agenda de la Mobilité approuvé le 15 décembre 2016 par le Conseil de Métropole, prévoit la création d'un grand itinéraire de contournement de Marseille en transport collectif à haut niveau de service, entre le métro Capitaine Gêze et la Fourragère par le BHNS B4, puis au-delà, via l'échangeur Florian et l'infrastructure du Boulevard Urbain Sud (BUS) par le BHNS B5. Cet itinéraire est également appelé à recevoir des lignes de cars Métro Express de la Métropole, en correspondance avec les stations de métro Capitaine Gêze, Frais Vallon et la Fourragère.

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

La ligne BHNS B4 relie les pôles d'échanges « Capitaine Gèze » et « la Fourragère ». Elle assure ainsi une liaison directe entre les quartiers périphériques prioritaires en évitant le centre-ville et elle permet la jonction avec des corridors de transports en commun structurants : métro lignes 1 et 2, et autres lignes de BHNS. La mise en service de cette nouvelle ligne participera en conséquence au renforcement du maillage du réseau de transport collectif. La présence de parkings relais aux pôles d'échanges de la ligne (Gèze, Frais Vallon, La Fourragère) encourage le report modal des véhicules particuliers vers les transports en commun, en développant l'intermodalité.

Elle traverse les quartiers Gèze, Campagne Larousse, Fontvert, Picon, Busserine, St Jérôme, Malpassé, Frais Vallon, et la Fourragère, et permet ainsi la requalification des espaces publics de ces secteurs.

La ligne BHNS B4 a vocation à devenir une des lignes les plus empruntées du réseau de transport en commun (TC) avec environ 24 000 voyageurs par jour.

L'opération comporte, outre l'infrastructure de transport pour le BHNS B4 et les équipements associés (priorité aux feux, stations BHNS, signalisation), le réaménagement du pôle d'échanges multimodal La Fourragère, la création d'aménagements cyclables et voies piétonnes, et des aménagements paysagers de qualité.

Par délibération TRA 012-4154/18 CM le Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 a approuvé la création et l'affectation de l'opération d'investissement concernant la réalisation de la ligne de BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille (12ème, 13ème, 14ème et 15ème arrondissements).

Conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, par délibération MOB 001-9640/21/CM du 18 février 2021, la Métropole a approuvé le lancement d'une concertation préalable associant les habitants, les associations et les personnes concernées, pour recueillir leurs remarques et suggestions avant l'achèvement des études.

La présente délibération vise désormais à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

La Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite auprès de l'Etat une majoration du taux de subvention en raison de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet, la desserte de quartiers liés à la politique de la ville. La Métropole Aix-Marseille-Provence constitue le dossier de candidature en conséquence avec l'ensemble des éléments et argumentaires requis justifiant l'obtention d'un bonus financier.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 31 000 000 euros HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| COUT GLOBAL         | FINANCEUR                                          | BASE SUBVENTIONNABLE | TAUX/BASE SUBVENTIONNABLE | MONTANT      | TAUX/COUT GLOBAL |
|---------------------|----------------------------------------------------|----------------------|---------------------------|--------------|------------------|
| <b>31 000 000 €</b> | CR CRET (ETUDES)                                   | 1 500 000 €          | 20,00%                    | 300 000 €    | 0,97%            |
|                     | Etat DSIL (ETUDES)                                 | 2 300 000 €          | 23,91%                    | 549 930 €    | 1,77%            |
|                     | Europe FEDER (TRAVAUX)                             | 8 000 000 €          | 50,00%                    | 4 000 000 €  | 12,90%           |
|                     | Etat GRENELLE 4 (TRAVAUX)                          | 24 900 000 €         | 25,00%                    | 6 225 000 €  | 20,08%           |
|                     | Métropole Aix-Marseille Provence (Autofinancement) | 31 000 000 €         | 64,27%                    | 19 925 070 € | 64,27%           |

|       |              |
|-------|--------------|
| TOTAL | 31 000 000 € |
|-------|--------------|

Le calendrier de réalisation prévisionnel est le suivant :

- 2020-2021 : Etudes
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 : Concertation préalable
- 2022 - Fin 2023 : Travaux
- Fin 2023 – Début 2024 : Essais et mise en service

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA 012-4154/18 CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement concernant la réalisation de la ligne de BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération MOB 001-9640/21/CM du 18 février 2021 approuvant le lancement de la concertation ;
- L'information du Conseil de Territoire Marseille-Provence.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de réaliser l'opération concernant la ligne BHNS B4 à Marseille (12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements) entre Capitaine Gèze et la Fourragère.

**Signé le 15 Avril 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021**

- Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.
- Que le projet permet de solliciter les bonus financiers proposés dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat au titre de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet, la desserte de quartiers liés à la politique de la ville.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès l'Etat ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

#### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget annexe transports 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Code opération père: 2017103701.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget annexe transports 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 - Sous politique C311 – Code gestionnaire 4DIFRT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS